

Règlement de Course Bike and Run 2019

Article 1 Parcours :

Les parcours d'une distance de 15 Kms en 3 boucles pour le format « S », de 10 kms en 2 boucles pour le format « XS » et de 2 kms en 1 boucle pour "jeunes" 6/9, de 4 kms en 2 boucles pour les "jeunes de 10/13 ans, est tracé sur un circuit vallonné de la colline Notre Dame de Marignane.

Article 2 Sécurité :

La course se déroule sur des chemins de terre, fermés à la circulation. Le port du casque homologué pour le vététiste et le coureur est obligatoire. Les suiveurs en vélo ou en courant sont interdits.

Article 3 Dossards :

Le dossard doit être visible sur le devant des 2 équipiers.

Article 4 Départ :

Le départ se fera en 2 temps. Dans un premier temps les coureurs devront réaliser un prologue de 600 mètres pour XS et S et de 300 mètres pour "jeunes" avant de récupérer leurs vététistes dans une zone dite « Zone de transition ».

Article 5 Course :

L'alternance des équipiers est libre avec possibilité de ne pas rester groupés. Il y a deux zones de regroupement balisées par tour XS et S et une zone de regroupement par tour pour les "jeunes" (Les membres d'une même équipe doivent obligatoirement traverser la zone de contrôle côte à côte, avec leur vélo Pour être classé, l'équipe devra passer la ligne d'arrivée groupée avec le vélo (rassemblement obligatoire dans la zone des 100 mètres finaux). Le temps du dernier concurrent de l'équipe à passer la ligne d'arrivée servira de référence au classement.

Au delà de 1h30 sur course "S" et "XS" les équipes seront déclarées hors courses et hors classement

Article 6 Ravitaillement :

Liquide à la fin du 1er tour pour "S" "XS" et jeunes 10/13, solide et liquide à l'arrivée pour tous.

Article 7 Interdictions :

Pousser, s'accrocher et utiliser le vélo en même temps.
D'abandonner le vélo, Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.

D'utiliser tout dispositif ou artifice, mécanique, motorisé ou non, permettant d'améliorer la performance et/ou soulager l'effort du participant. Une zone de contrôle technique est prévue sur le site

Article 8 Sanctions :

Elles sont appliquées par des arbitres.

Le carton jaune signale un avertissement, le carton rouge entraîne automatiquement la disqualification.

Article 9 Responsabilité :

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de défaillances consécutifs à un mauvais état de santé, de vol ou perte d'objets, d'accident provoqué par le non respect du code de la route, des consignes de l'organisateur ou du service médical. Les organisateurs s'accordent le droit de modifier le parcours en cas de force majeure. En cas d'annulation du B&R le remboursement des inscriptions se fera au prorata des frais engagés pour l'organisation

La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement

Article 10 Santé :

Les concurrents attestent sur le bulletin d'engagement de leur bonne forme physique et dégage de fait l'organisation de toute responsabilité médicale.

Justificatifs : pour les licenciés, licence FFTRI en cour de validité, Pour les non licenciés, certificat médical datant de moins de 1 an, avec la mention : « ne présente pas à ce jour de contre indication apparente à la pratique du sport en compétition ».

OU licence d'équivalence en cour de validité (voir en annexe les licences valides pour participer à un Bike and Run)

Pour tous les mineurs une autorisation parentale pour contrôle antidopage, et autorisation de participer à l'épreuve. Pour le contrôle anti-dopage suivant réglementation 2018 page 39 Art 232-58 du code du sport

Article 11 Engagements :

"S" et "XS" : inscription uniquement sur site "Eventicom" avant le 01/02/2019 à 22h (120 équipes maximum).

"jeunes" : Pour les clubs inscription groupées, avant le 31/01/19 au soir

Pour individuels formulaires d'inscriptions sur www.marignane-triathlon.com Inscription par courrier – bulletin à retourner avant le 29/01/2019 (Ou sur place avec majoration de 2 € par équipier et dans la mesure des places disponibles – 120 équipes maximum).

"XS et S" :

- Licenciés FFTRI : 22€ par équipe
- Non licenciés : 22€ par équipe
- + pass compétition 2 € par équipier non licenciés

"Jeunes"

- Licenciés FFTRI : 10€ par équipe
- Non licenciés : 10€ par équipe

+ pass compétition 2 € par équipier non licenciés
Supplément de 2€ / équipier pour une inscription sur place le jour de la course (dans la mesure des places disponibles. 120 équipes maximum)

Article 12 : les puces de chronométrages seront à restituer après l'épreuve. Le cas échéant une de 50€ sera adressée au participant concerné.

Composition des équipes :

XS : équipes de même catégorie d'âge, minimes à vétérans / équipes de minimes à vétéran en composition libre.

S : équipes de même catégorie d'âge, cadets à vétérans / équipes de cadet à vétéran en composition libre.

"Jeunes" 6/9 ans : équipes de même catégorie d'âge, mini-poussins ou poussins / équipes de mini-poussins à poussins en composition libre.

"Jeunes" 10/11 ans et 12/13 ans : équipes de même catégorie d'âge, pupilles ou benjamins.

Retrait des dossards :

Pour les individuels : retrait sur présentation licence valide ou certificat médical en cours de validité et justificatif d'identité

Pour les clubs : une personne mandatée retirera la totalité des dossards et signera la feuille d'émargement pour son club,

cette personne est de ce fait responsable de l'identité et de la validité des licences des concurrents de son club